



AVOCATS  
BARREAU  
• PARIS

ORDRE DES AVOCATS DE PARIS

# LE CONGÉ PATERNITÉ

---

Démarches à effectuer / montant des  
garanties



# LA PRÉVOYANCE AON

Transmettre au terme du congé paternité:

- Acte de naissance de l'enfant

- Fiche de versement des garanties

- Attestation de cessation d'activité

- RIB professionnel

*Éléments à adresser par mail  
**barreaudeparis@aon.fr***

## MONTANTS DES GARANTIES:

- Indemnité forfaitaire: 25€/jour

Durée de la prise en charge : 28 jours



## LA CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE (CPAM)

### ATTENTION : IL EST NÉCESSAIRE DE JUSTIFIER DE 6 MOIS D'AFFILIATION À LA CPAM

- Communiquer le formulaire du carnet de maternité correspondant à votre situation.
- Vous devez obligatoirement prendre 7 jours de congé paternité après la naissance de l'enfant. Le congé restant peut être fractionné en maximum 3 périodes, d'au minimum 5 jours chacune.
- Le congé doit être pris dans les 6 mois à compter de la naissance de l'enfant.

Le montant des droits dépend des revenus cotisés auprès de l'URSSAF. Pour effectuer une simulation:  
<https://www.ameli.fr/paris/assure/simulateur-maternite-paternite>

### MONTANTS DE L'INDEMNISATION:

- Indemnité journalière : 64,52€ brut soit environ 60€ net

*Si votre RAAM est inférieur à 4383,20€, vous percevrez 10% de ces sommes.*

### Durée de prise en charge du congé paternité:

- Pour une naissance simple : 25 jours
- Pour une naissance multiple : 32 jours



**Marion BELLANGER**

ASSISTANTE SOCIALE  
SERVICE SOCIAL

MAISON DES AVOCATS Cours des Avocats CS64111 75833 PARIS CEDEX 17  
[WWW.COORDINATION.SOCIALE@AVOCATPARIS.ORG](mailto:WWW.COORDINATION.SOCIALE@AVOCATPARIS.ORG)